

**Communiqué conjoint du collectif des lycées des Deux-Sèvres
et du collectif des professeur.e.s mobilisé.e.s de la Vienne**
A Poitiers, le 04/07/2019

Nous, professeur.e.s mobilisé.e.s pour la défense d'un service public de qualité pour les générations futures, dans des conditions de travail décentes, pour la défense de la démocratie, de l'Etat de Droit et d'une école imprégnée des valeurs d'égalité des chances et d'émancipation citoyenne publions le communiqué suivant dénonçant la gravité de la situation actuelle, où sous couvert de continuité du service public, le Ministre Blanquer ne cesse de transgresser les fondamentaux de la démocratie et de l'Etat de Droit.

Etat des lieux

Une mobilisation qui prend de l'ampleur

- Malgré les menaces de sanctions financières abusives, de poursuites pénales, d'intimidations diverses par des appels, courriels des centres d'examen, services du rectorat et inspecteurs, plusieurs dizaines de professeur.e.s de l'académie de Poitiers (qui ont TOU.TE.S évalué les copies des candidat.e.s avant le 1er juillet) sont toujours en grève depuis le 2 juillet, date de saisie des notes.
- 45 professeur.e.s réunis en AG ce 4 juillet devant le centre d'examens qu'est le lycée Victor Hugo (Poitiers) pour dénoncer cette situation gravissime qui dépasse le cadre de l'Education Nationale.
- Un chaos national lors de cette journée de jurys de délibération : des dizaines de jurys qui ne se tiennent pas (en IDF et à Toulouse notamment), des centaines de jurys qui refusent de délibérer avec les notes du contrôle continu (y compris dans notre académie), des membres du jury qui démissionnent en cours de jury rejoignant le mouvement de grève (y compris dans notre académie), la présidente du jury du lycée Henri IV (Paris) qui démissionne publiquement devant "cette mascarade"...
- La mobilisation est majoritaire : si une minorité sont grévistes, l'opposition aux réformes est largement majoritaire et la motion suivante proposée aux membres des jurys a été adoptée dans la quasi-totalité des jurys au sein desquels elle fut présentée : *"Dans le principe d'égalité du service public, nous nous opposons à délibérer sur tout candidat dont une note serait manquante."*

Un folklore de manœuvres jamais vues au mépris de l'Etat de Droit, du principe fondamental d'égalité de traitement des candidats

- Des menaces de retenue de traitement sur les grévistes grotesques : Blanquer menace les professeur.e.s de retenir le traitement à compter du retrait des copies (entre le 20 et le 26 juin selon les disciplines). Or, tous les professeur.e.s ont évalué leurs copies, remonté les moyennes intermédiaires, répondu aux sollicitations diverses de leurs inspecteurs jusqu'au 1er juillet. Tous les professeur.e.s grévistes ont commencé leur grève le 2 juillet. **C'est un chantage inacceptable et absolument juridiquement infondé, en plus d'être une attaque au droit de grève, pilier constitutionnel de notre République !**
- Des jurys de délibération tournés en mascarade : la liste des faits d'irrégularités, de non-respect des dispositions légales est massive dans la plupart des centres d'examen (Poitiers, Châtellerault, Bressuire, Angoulême, La Rochelle,...) :
 - Des personnes non habilitées qui saisissent les notes en dehors de tout cadre légal
 - Des chefs de centre qui mettent constamment la pression aux équipes de professeur.e.s dans les jurys, alors qu'ils ne sont pas censés participer aux délibérations
 - Des jurys qui ne se tiennent qu'à deux participant.e.s

- Des jurys qui reprennent plusieurs notes du contrôle continu sur des coefficients pouvant aller jusqu'à 14
- Lorsque le candidat n'a pas de livret scolaire (type candidat libre), **les notes manquantes sont mises à la discrétion du jury** : certains ont proposé "0", d'autres "20", d'autres ont fait une moyenne des notes.

Décisions prises par l'Assemblée Générale

Nous dénonçons un baccalauréat caduc, juridiquement invalide

Au vu de l'ensemble des irrégularités, de "notes provisoires" qui n'ont aucune valeur juridique, romptant en particulier avec le principe intangible d'**égalité de traitement des candidats** (Code de l'éducation), nous tenons, **dans l'intérêt des candidat.e.s et, contrairement au Ministre, pour défendre une institution scolaire qui respecte les valeurs fondamentales de notre démocratie**, à ce que chacun prenne conscience que les résultats publiés demain ne sont pas légaux et faux. Nous appelons chaque candidat.e, parent d'élève à ne pas hésiter à exiger de l'administration la preuve que toutes les notes publiées sont issues de leurs productions lors des épreuves. En particulier, les candidat.e.s non admis, ou admis aux épreuves du second groupe ("oraux de rattrapage") auront toute légitimité à contester les résultats qu'ils auront obtenu. Nous avons décidé de dévoiler les jurys concernés dans l'académie de Poitiers pour lesquels le diplôme délivré n'est pas juridiquement valide pour certains candidats (cette liste n'est cependant pas exhaustive) :

ES : jurys 511-512-514-515 -516-517-716-717-824

L : jurys 501-503-602-603-604-802-803-804

STMG : jurys 213-214

STI2D : jurys 203-204

S : jury 751

Reconduction de la grève

Une partie des participant.e.s de l'AG a décidé de cesser la grève à compter du 5 juillet. Une partie des participant.e.s souhaite continuer, aucune ouverture au dialogue n'ayant eu lieu.

Nous sommes scandalisé.e.s de cette situation inédite découlant du pourrissement de la situation par le Ministre Blanquer depuis plusieurs mois, par le refus de toute négociation ou même dialogue social réel sur des réformes que la grande majorité du corps enseignant rejette.

Nous sommes scandalisé.es du mépris, des accusations d'irresponsabilités, de cette volonté de cliver le corps enseignant de la part d'un Ministre qui bafoue et s'assoit sur toutes les règles élémentaires de la démocratie et du Droit.

Nous sommes scandalisé.e.s du déni de la mobilisation et des menaces permanentes que nous subissons pour exercer notre droit de grève.

En conséquence,

- **Nous exigeons l'ouverture réelle et immédiate d'un dialogue social et de négociations sur l'ensemble des revendications portées par l'intersyndicale et d'un moratoire sur l'ensemble des réformes en cours.**
- **N'ayant absolument plus confiance en un ministre qui a entraîné ce jour-ci par des ordres illégaux un nombre important de jurys dans l'illégalité et la production de faux susceptibles de poursuites pénales, nous exigeons la démission du Ministre Blanquer, dont l'irresponsabilité restera gravée dans l'histoire de l'Education Nationale.**